Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260929-2026_09_RH1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 23 septembre 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET G DARCEL - C REUX - B FAURE - A KERBOULL - G COLLET - S DUVAL THOMAS - G BETIN - G LE GALES Y QUINTIN - O LE ROUX - C MALAPERT - J BOURHY - K BERTHELOT - F SCHMIDT - D HARZO - N LE NEÜN N JAFFRELOT - Y GILLET **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - K SOYEZ donne pouvoir à J COLLEU - C LEBRAS donne pouvoir à S DUVAL THOMAS - C MORIN donne pouvoir à PY BOILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - J COLLEU a été désignée secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 09 - RH 1

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Présentation :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Afin de garantir une meilleure visibilité et transparence sur la gestion des effectifs de la Ville de Plédran, une nouvelle présentation du tableau des emplois est proposée en indiquant l'intitulé de chaque poste prévu au budget.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 26 mai 2026,

Considérant l'avis favorable du CST en date du 21 septembre 2026,

Considérant les besoins du service, la nécessité de créer les emplois suivants,

Suppressions de poste

Dans un souci de transparence et afin de correspondre à l'état réel des effectifs à la date de la présente délibération, il convient de supprimer les postes qui figuraient précédemment comme ouverts mais non budgétés (postes devenus vacants suite à avancement de grade ou transformation de poste suite aux mobilités), à savoir :

Grade	Nombre de postes à supprimer
Attaché principal	1
Attaché	1
Ingénieur principal	1
Rédacteur principal de 2ème classe	1
Rédacteur	1
Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	2
Adjoint technique	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0,88
Gardien brigadier	1

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260929-2026_09_RH1-DE

Transformation de poste

Suite à la vacance d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts, une procédure de recrutement a été effectuée. Ce poste était vacant au tableau des effectifs sur le grade d'agent de maîtrise principal.
Compte-tenu du profil du candidat qui a été retenu, il est nécessaire de transformer cet emploi afin de pouvoir procéder au recrutement sur le grade d'adjoint technique.

Créations de poste

- Service à la population :

Par délibération en date du 29 septembre 2021, le Conseil municipal a créé un poste de contrat de projet pour une durée de 2 ans afin de recruter un conseiller numérique suite à un appel à projet organisé par l'Etat. Ce poste a été renouvelé pour 3 années supplémentaires par délibération en date du 26 septembre 2023.
Pour mémoire, le conseiller numérique a pour mission d'accompagner les administrés qui en font la demande en matière d'informatique (ordinateur, smartphone, navigation internet...).
Compte tenu du nombre de demandes croissant des administrés plédranais pour bénéficier de ce service et de l'impossibilité statutaire de renouveler le contrat pour une durée supplémentaire, il est proposé de pérenniser le poste à compter du 1er janvier 2027 sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet.

- Service enfance jeunesse :

Par délibération en date du 26 mai 2026, un poste d'adjoint d'animation correspondant à 0,9 ETP a été créé afin de pouvoir procéder au recrutement de l'emploi de directeur de l'espace jeunes.
Suite à une procédure de recrutement déclarée infructueuse en raison des difficultés à recruter sur un poste à temps non complet, une réflexion a été menée sur les missions complémentaires pouvant être confiées afin de pouvoir ouvrir un poste à temps complet. Il est donc proposé de créer 0,10 ETP supplémentaire au grade d'adjoint d'animation sur ce poste.
Pour le service Enfance, les besoins en personnel sont réétudiés chaque année scolaire en fonction du nombre d'enfants fréquentant les accueils périscolaires et extrascolaires. Des agents contractuels sont recrutés pour une durée d'un an (du 1er septembre N au 31 août N+1) en fonction des besoins du service
Il est donc proposé de créer 0,51 ETP dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation et d'ouvrir le recrutement aux agents contractuels. Le niveau de rémunération est fixé sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation et le montant de l'IFSE correspondant au niveau de fonction défini par délibération du Conseil municipal en date du 23 octobre 2018 à compter du 4ème mois d'ancienneté au sein de la collectivité.

- Pôle hygiène des locaux :

Ce pôle est composé d'un poste de coordinateur et de 8 agents d'entretien des locaux à temps non complet.
Compte tenu des interventions simultanées sur les différents bâtiments communaux, notamment les écoles, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet (0,33 ETP).
Le niveau de rémunération est fixé sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique et le montant de l'IFSE correspondant au niveau de fonction défini par délibération du Conseil municipal en date du 23 octobre 2018 à compter du 4ème mois d'ancienneté au sein de la collectivité.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- SUPPRIME les postes suivants :

Attaché principal	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	2
Attaché	1	Adjoint technique	1
Ingénieur principal	1	Adjoint administratif principal de 1ère	1
Rédacteur principal de 2ème classe	1	Adjoint d'animation principal de 1ère	1
Rédacteur	1	Adjoint d'animation principal de 2ème	1
Agent de maîtrise principal	1	Adjoint du patrimoine principal de 2ème	0,88
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	Gardien brigadier	1

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260929-2026_09_RH1-DE

-TRANSFORME un poste à temps complet d'agent de maîtrise principal en un poste à temps complet d'adjoint technique,

-CRÉE un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er janvier 2027, un poste dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps non complet (0,1 ETP), un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (0,51 ETP) à pourvoir par voie contractuelle et un poste d'adjoint technique à temps non complet (0,33 ETP) à pourvoir par voie contractuelle,

- ADOPTE les modifications du tableau des emplois annexé à la présente délibération,

- INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 30 septembre 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

